

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-02-026

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – S19PF004 / LOT N°7 : TRAITEMENT DES GRAVATS – SECTEUR NORD / TITULAIRE GAÏA / AVENANT DE TRANSFERT N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 31 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire l'Atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN
Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

Monsieur Mikaël MOINET suppléant de Monsieur Sylvain BARREAUD

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (excusée) – Gisèle VERGNON – Gislaine GOT

Messieurs Michel LALAIZON – Julien GOURRAUD (excusé) – Gaby TOUZINAUD – Pierre TUAL (excusé)
Éric GUINOISEAU (excusé) – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Pascal ALVAREZ
Sylvain BARREAUD (excusé) – Jean-Paul HÉRAUDEAU (excusé) – Sylvain FAGOT (excusé)
Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (excusé) – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

20 mai 2021

Affichage de la convocation le : 21 mai 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

1^{er} juin 2021



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Considérant que le marché a été notifié le 19 avril 2019 au titulaire GAÏA, pour exécution des prestations à compter du 1^{er} avril 2020, et ce pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant une réorganisation de l'activité matériaux de COLAS France Territoire Ouest, les établissements GAÏA sont absorbés à compter du 1^{er} avril 2021 par les nouveaux établissements Carrières et matériaux du grand ouest (CMGO),

Considérant le projet d'avenant ci-après,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le projet d'avenant de transfert n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert avec Carrières et matériaux du grand-ouest (CMGO), conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec Carrières et Matériaux du Grand-Ouest (CMGO), conformément aux éléments précités,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 1^{er} juin 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean CORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.





Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le 02/06/2021
ID : 017-251701900-20210531-CS2021_02_026-DE

Berger Levraud

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES _ PROJET

*TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
S 19 PF 004*

Lot n°7 : traitement des gravats – secteur nord

AVENANT DE TRANSFERT N°1

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte CYCLAD

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 31 mai 2021 (délibération n° CS 2021-02-026),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DU GRAND-OUEST (CMGO)

Siret n°537 433 187 00458,

Dont le siège social est à SAINT PORCHAIRE – Lieu-dit Le Fief du Moulin,

Représentée par Monsieur HAOUASSI Boris, agissant en qualité de Chef d'agence,

Désignée ci-après « CMGO »



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



PRÉAMBULE

Le marché a été notifié le 19 avril 2019 au titulaire GAÏA pour une exécution des prestations à compter au 1^{er} avril 2020, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

Suite à une réorganisation de l'activité matériaux de COLAS France Territoire Ouest, les établissements GAÏA sont absorbés à compter du 1er avril 2021 par les nouveaux établissements Carrières et matériaux du grand ouest (CMGO), il est donc nécessaire d'établir un avenant de transfert.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la nouvelle dénomination sociale du titulaire du marché : CARRIÈRES MATÉRIAUX DU GRAND-OUEST (CMGO) en lieu et place de GAÏA.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte CYCLAD,
Le Président,
Jean GORIOUX

CARRIÈRES MATÉRIAUX DU GRAND-OUEST,
Le Chef d'agence,
Boris HAOUASSI

